

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat**

**le 23 décembre 2011**

**CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Général**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12 et 13 décembre 2011**

**2011 DF 19 G** Individualisation des autorisations de programme nouvelles votées au budget primitif 2012.

**M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.**

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,**

Vu la délibération 2011 DF 18G des 12, 13 et 14 décembre 2011 relative au budget primitif d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2012 ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général soumet à son approbation l'individualisation des autorisations de programme nouvelles votées au budget primitif d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLÈRE, au nom de la 1ère commission ;

Délibère :

Par prélèvement sur les provisions d'autorisations de programme nouvelles votées au budget primitif d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2012, sont individualisées les autorisations de programmes recensées dans les tableaux annexés à la présente délibération.